

**PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019**  
**MISSION « ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT »**
**COMMISSION DES FINANCES**

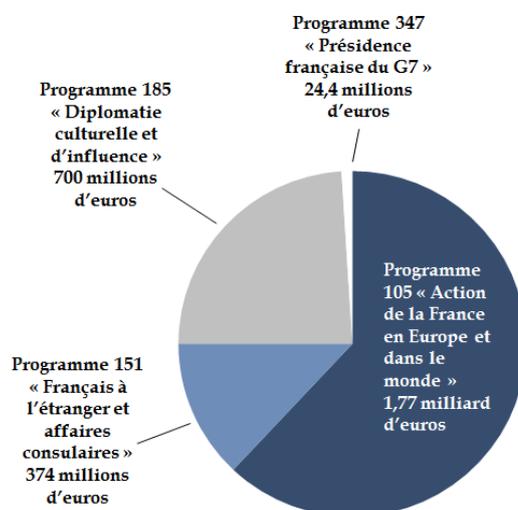
*La baisse des crédits se poursuit, mais dans une moindre mesure qu'initialement prévu*

- Le projet de loi de finances pour 2019 prévoit **2,9 milliards d'euros** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), soit une baisse d'environ **4,3 % par rapport à 2018**, à périmètre courant.

**Évolution des crédits de la mission**
*(en millions d'euros)*

	Exécution 2017		LFI 2018		PLF 2019		Évolution 2018/2019	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde »</b>	1 789,6	1 788,8	1 898,7	1 901,7	1 776,0	1 774,4	-6,5 %	-6,7 %
<b>Programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires »</b>	371,5	371,6	368,7	368,7	374,2	374,2	1,5 %	1,5 %
<b>Programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence »</b>	671,2	676,4	718,5	718,5	699,6	699,6	-2,6 %	-2,6 %
<b>Programme 347 « Présidence française du G7 »</b>	-	-	14,4	12,0	22,0	24,4	52,7 %	103,3 %
<b>Total</b>	2 832,4	2 836,9	3 000,3	3 000,9	2 871,8	2 872,6	-4,3 %	-4,3 %

Source : commission des finances du Sénat (à partir du projet annuel de performance)

**Répartition des crédits de la mission par programme**
*(en crédits de paiement)*


Source : commission des finances du Sénat (à partir du projet de loi de finances pour 2019)

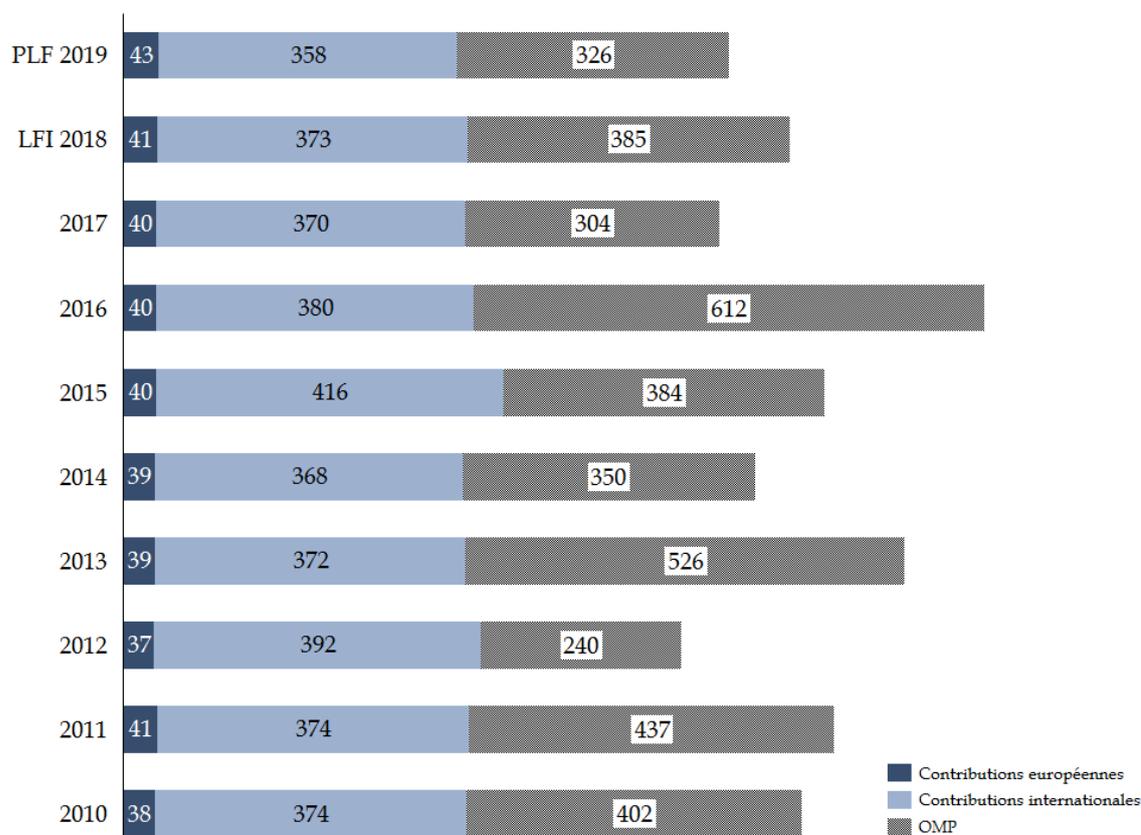
- Les mesures de périmètre et de transfert modifient le champ de la mission et **amplifient optiquement la baisse des crédits, notamment en raison de la suppression des loyers budgétaires**. Ainsi, à périmètre constant, les crédits baissent de **2 % environ**, et de 5 % hors dépenses de personnel.
- La référence au périmètre courant permet d'afficher un respect du plafond défini en loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour 2019. Toutefois, à périmètre constant, les crédits proposés pour la mission sont supérieurs de près de **39 millions d'euros** au plafond fixé.
- Ce « dérapage » résulterait d'une sur-exécution des dépenses de personnel au cours de l'année 2018, ce qui nécessitera une **vigilance particulière** lors de l'examen du projet de loi de règlement.

*Une reconfiguration des réseaux de l'État à l'étranger qui devra tenir ses promesses (rapporteur spécial Vincent DELAHAYE)*

- La réforme des réseaux de l'État à l'étranger se décline à partir de 2019 en deux volets :
  1. **la mutualisation des fonctions support à l'étranger**. Ainsi, le programme 105, regroupant déjà les fonctions support de la mission « Action extérieure de l'État », devient affectataire des fonctions support de l'ensemble des ministères et opérateurs de l'État à l'étranger ;
  2. **la réduction de 10 % de la masse salariale de l'État à l'étranger d'ici 2022**, hors Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et Agence française de développement (AFD). Elle devrait permettre de réaliser **110 millions d'euros d'économies**. L'objectif de réduction de la masse salariale sera modulé selon le format des postes diplomatiques.
- En dix ans, la mission a déjà perdu **12 % de ses effectifs**, le nombre d'équivalents temps plein travaillé (ETPT) étant passé de 13 502 à 11 920 entre 2007 et 2017. Toutefois, **la masse salariale a progressé de près de 23 %** sur la même période.
- Cette décorrélation entre les effectifs et la masse salariale interroge **le caractère réaliste de la réduction de 10 % de la masse salariale d'ici 2022**. Toutefois, cet objectif de réduction s'applique à l'ensemble des réseaux de l'État à l'étranger, et non pas uniquement au ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).
- La politique immobilière du ministère constitue le pivot de la reconfiguration des réseaux et de la gestion des ressources humaines à l'étranger. En devenant affectataire de l'ensemble des biens de l'État à l'étranger, **le ministère récupère un patrimoine de 215 bâtiments dont la valeur est évaluée à 80 millions d'euros environ**.
- Le plan de sécurisation des implantations à l'étranger, lancé en 2017, se poursuit. Il sera désormais financé par des avances du compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État », pour un montant de **100 millions d'euros versé sur deux ans**. Toutefois, ces avances devront à terme être remboursées par le produit de futures cessions immobilières.
- Les contributions internationales, européennes, ainsi que les participations aux opérations de maintien de la paix (OMP) représentent **25 % des crédits de paiement de la mission**. En 2019, ce poste de dépense sera réduit en raison de **la fermeture et de la réduction des coûts des OMP**, d'une évolution favorable de **l'effet change-prix**, et **d'une diminution de la quote-part française dans le budget des organisations internationales**.
- En 2019, la France présidera le **G7**, organisé à Biarritz. Son coût est évalué à **36,4 millions d'euros**, dont **24,4 millions d'euros en 2019**. À titre de comparaison, le coût du **G8** organisé à Deauville en 2011 s'est élevé à 31,3 millions d'euros, soit un coût actualisé de 33,2 millions d'euros en tenant compte de l'inflation.

## Évolution des contributions européennes, internationales et aux opérations de maintien de la paix depuis 2010

(en crédits de paiement et en millions d'euros)



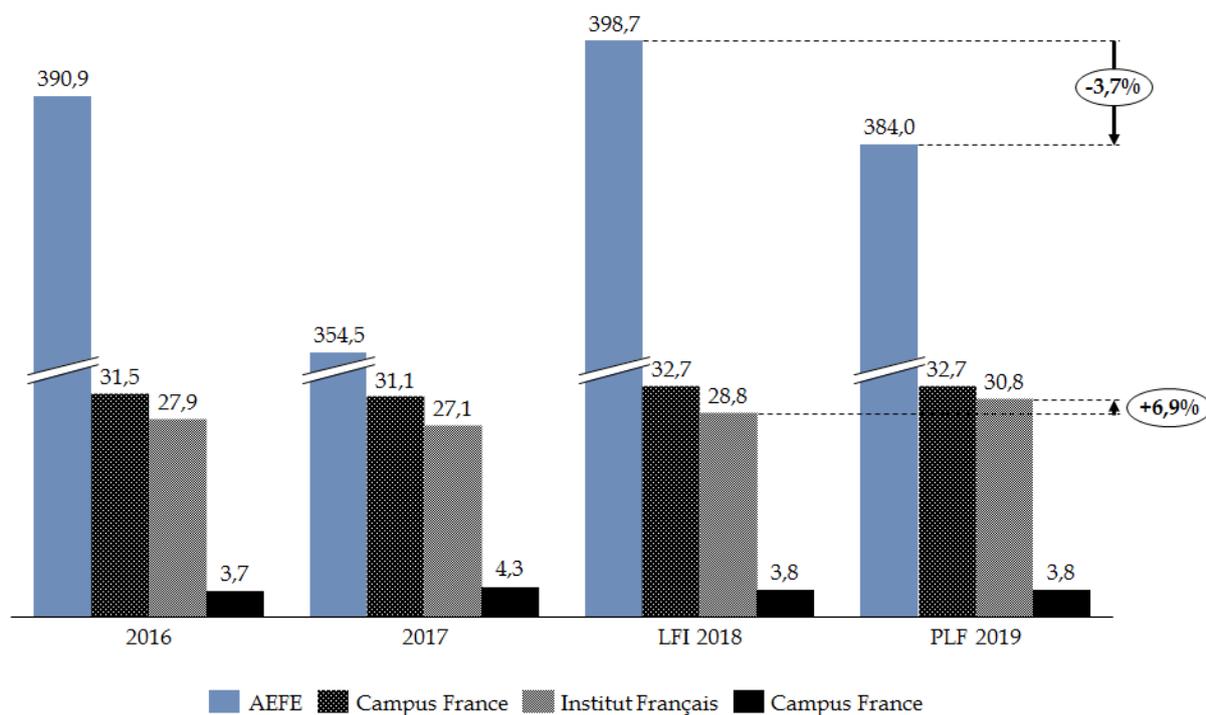
Source : commission des finances du Sénat (à partir des documents budgétaires)

### Un sursis plutôt salutaire pour les réseaux culturel, consulaire, et de l'enseignement français à l'étranger (rapporteur spécial Rémi FÉRAUD)

- En 2019, les subventions et emplois des opérateurs de la mission sont globalement préservés. La baisse de la subvention pour charges de service public de l'AEFE s'explique par la suppression de la dotation dédiée à la sécurisation des lycées français (- 14,7 millions d'euros), qui fera également l'objet d'avances du compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».
- La préservation apparente de l'enseignement français à l'étranger ne saurait toutefois occulter des tensions budgétaires. L'annulation d'une partie de la subvention de l'AEFE à hauteur de 33 millions d'euros à l'été 2017 avait mis en évidence la difficile équation budgétaire de l'Agence, qui fait face à une hausse structurelle de ses dépenses, et à un désengagement progressif de l'État. Par conséquent, la contribution des familles au réseau n'a cessé d'augmenter et les frais de scolarité par élève sont passés en moyenne de 4 290 euros en 2012 à 5 300 euros en 2017, soit une hausse de 23,5 % en cinq ans. En 2019, 166 suppressions de postes de résidents et d'expatriés sont prévues.
- La subvention allouée à l'Institut Français progresse de 2 millions d'euros afin de financer le plan « langue française » conformément aux déclarations du Président de la République lors de son discours sur la langue française en mars 2018.
- Annoncé lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2018, un rapprochement entre la Fondation de l'Alliance Française et l'Institut Français devrait être opéré à partir de 2019, sans pour autant modifier l'organisation des deux réseaux culturels.

## Évolution de la subvention pour charges de service public (SCSP) des opérateurs de la mission

(en crédits de paiement et en millions d'euros)



Note de lecture : le graphique ci-dessus retrace les SCSP versées par le programme 185 de la mission « Action extérieure de l'État ».

Source : commission des finances du Sénat (à partir des documents budgétaires)

- **Le dispositif « STAFE », doté d'un budget de 2 millions d'euros**, a remplacé à partir de 2018 la « réserve parlementaire » pour soutenir le tissu associatif des Français de l'étranger. S'il est encore trop tôt pour tirer le bilan de sa mise en œuvre, les postes diplomatiques et consulaires semblent s'être bien approprié cet outil. En 2018, **223 projets ont été approuvés**, pour un montant de **1,74 million d'euros**. Près de la moitié des subventions sollicitées est destinée à soutenir un projet éducatif (46 %).
- Les chantiers de modernisation menés par l'administration consulaire portent leurs fruits. Ainsi, **le délai de traitement des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) a été divisé par deux depuis 2016**, en partie grâce à la dématérialisation du processus de demande.



Vincent DELAHAYE  
Rapporteur spécial  
Sénateur de l'Essonne  
(Groupe Union centriste)



Rémi FERAUD  
Rapporteur spécial  
Sénateur de Paris  
(Groupe socialiste et républicain)



Ce document et le rapport (**annexe n° 1 - tome III du Rapport général**) sont disponibles sur le site du Sénat : <http://www.senat.fr/rap/l18-147-31/l18-147-31.html>